

SARRIANS

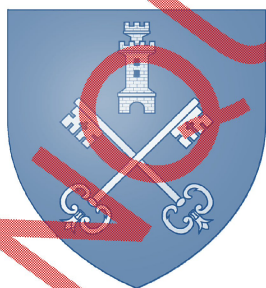
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



PIECE N° 9

Plan Local d'Urbanisme

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES



Conçu par	Commune
Dressé par	Habitat et Développement de Vaucluse
B.WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL	Chargé de mission urbanisme
M.DUBOIS	Assistant d'études urbanisme



08/11/2016

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
LA NOTICE.....	2
I. LE RESEAU D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	2
II. L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	5
III. LE RESEAU D’EAUX PLUVIALES	6
IV. LE RESEAU D’EAU POTABLE	7
V. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	11

LA NOTICE

La présente notice technique a pour but de préciser, à l'appui des documents graphiques joints au dossier, les caractéristiques des équipements existants, concernant :

- Les réseaux d'assainissement et le traitement des eaux usées ;
- L'adduction d'eau potable ;
- Et la collecte et le traitement des ordures ménagères.

I. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(Source commune)

L'exploitation du service d'assainissement est assurée en régie municipale. La commune de Sarrians a établi un schéma directeur d'assainissement qui comprend un diagnostic des systèmes d'assainissement, un zonage et un programme d'assainissement. Une réhabilitation du réseau est planifiée, avec la création d'une nouvelle station d'épuration.

■ Le réseau

Les réseaux d'assainissement des eaux usées de Sarrians sont constitués d'un **linéaire total de 33 700 m**. Le réseau est de type séparatif :

- 28 884 ml de réseau sanitaire de collecte
- 4 815 ml de réseaux de refoulement.
- 40% des réseaux sont en PVC.
- 5 postes de refoulement dont un poste de relevage en entrée de la station d'épuration.
- 5 ouvrages de délestage.
- 4 déversoirs d'orage.
- 972 regards de visites.

■ L'unité de traitement

La station d'épuration localisé au sud de la commune, construite en 1971, est une filière de type « boues activées à moyenne charge » de capacité 20 000 EH soit 1 200 kg DBO5/j. Les effluents de Vacqueyras et de Sarrians sont traités par la station.

Un nouveau clarificateur a été construit en 1985 d'une capacité de 1 720 m³/j, soit environ 9000 EH.

L'ancien clarificateur a été conservé et transformé en bassin d'orage d'une capacité de 300 m³. Enfin des ouvrages de prétraitement ont été construits en 2006-2007.

La file boues est formée par un épaisseur d'une capacité de 300 m³, puis de 12 lits de séchage. 5 lits sont partiellement protégés des intempéries par des serres.

Capacité	DBO5	DCO	MES	NTK	Débit
Capacité en KG/j	1200 Kg/j	2600 Kg/j	1100 Kg/J	180 Kg/j	1720 m3/j
Capacité en mg/l au point de rejet	25 Mg/l	116Mg/l	35 Mg/l		
Capacité en EH	20 000 EH				8600 EH

L'arrêté préfectoral prévoit une charge de 1 200 kg de DBO5/j (20 000 EH) pour prendre en compte les rejets d'effluents viticoles en période de vendange.

Le débit de référence est limité à 1 720 m3/j, soit 8600 EH.

Toutefois, le fonctionnement initial en « *moyenne charge* » a été modifié en « *aération prolongée* » afin d'améliorer l'efficacité du traitement sur l'ensemble des paramètres et sur l'azote particulièrement. **Le fonctionnement en « aération prolongée – faible charge » limite de fait la capacité à 510 kg de DBO5/j, soit 8 500 EH.**

Le programme de travaux de la commune :

Sur la commune de Sarrians, un programme de travaux a été planifié, il consiste à la réhabilitation des réseaux, la construction d'une nouvelle station d'épuration, l'extension de réseaux au Quartier Les barres et la création d'un assainissement collectif indépendant au hameau de Pavanne.

La réhabilitation des réseaux d'assainissement apparaît comme priorité au vu de la quantité d'eaux parasites importantes présentes dans les réseaux.

Après étude, il s'avère qu'il est préférable de construire une nouvelle station d'épuration que de réhabiliter l'existante qui est trop vétuste et sous-dimensionnée.

Le hameau de Pavane n'est pas alimenté en eau potable par le réseau communal. Il y a 6 puits sur le hameau qui servent à l'alimentation en eau des habitants. L'assainissement non collectif des habitations du hameau pose problèmes vis-à-vis de ces puits. Un assainissement collectif pour ce hameau a été étudié et retenu par les élus.

Dans le quartier des Barres, l'assainissement des habitations pose un vrai problème de salubrité, l'eau des assainissements défectueux de par la nature du terrain, stagne dans les fossés qui quadrillent le secteur.

Plusieurs traces de pollution ont déjà été observées dans ces fossés. Il a été décidé de réaliser une extension de réseau.

Le système de traitement

En 2014 et 2015, la collecte des effluents, et les équipements de la station ont été jugés conforme. La performance des ouvrages d'épuration est jugé conforme en 2014 mais non conforme en 2015. Le nombre de bipse de la station par temps de pluie est trop important.

La filière des boues est de type compostage à 100%, elle est conforme en 2014 et 2015, 65.45 tMS ont été évacuées en 2015.

Quantité de boues issues de cet ouvrage (tMS)

	2014	2015	Variation 2014-2015
Boues produites en tonnes de matière sèches	49.8	37.9	-23.9%
Boues évacuées en tonnes de matières sèches	20.2	65.4	+223.7%

■ **La collecte des eaux usées**

En 2015, Le Service de l'Assainissement Collectif totalise 2013 abonnés pour environ 6000 habitants, soit environ 4408 habitants desservis par le réseau d'assainissement collectif. La commune de Sarrians reçoit les effluents industriels d'une cave vinicole et les effluents de la commune de Vacqueyras (546 abonnés au service et 14 caves vinicoles).

Le réseau est de type séparatif. Le linéaire total du réseau d'eaux usées est de 32,15 km, dont 5 km de refoulement. Le réseau est équipé de 4 déversoirs d'orage, dont celui de la station d'épuration, avec un bassin d'orage à la station d'épuration d'un volume de stockage de 250 m³.

COMMUNE	NOMBRE HABITANTS (2013)
SARRIANS	5 924 hab.
VACQUEYRAS	1 071 hab.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 029. (soit un taux de desserte par les réseaux d'eaux usées de 99,2%)

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 62,61 abonnés/km) au 31/12/2015. (58,56 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2015. (2,33 habitants/abonné au 31/12/2014).

■ **Tableau récapitulatif des indicateurs**

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 370	4 408
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	13	13
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	49,8	65,4
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,17	1,28
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	92,36%	99,21%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	0%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0009

II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La réalisation d'un dispositif d'assainissement autonome dépend des contraintes d'urbanisme (forme, taille, occupation de la parcelle et localisation des constructions voisines). Si ces règles d'urbanisme sont respectées, différentes contraintes liées à la nature des sols doivent être prises en compte pour choisir la filière d'assainissement.

Pour rappel, les réglementations à respecter en matière d'assainissement non collectif :

En matière d'assainissement non collectif, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 reconnaît l'assainissement non collectif comme une solution à part entière et pour se faire et confie des compétences et des obligations nouvelles aux communes.

Deux arrêtés d'application définissent les prescriptions techniques relatives aux ouvrages d'assainissement non collectif ainsi que les modalités de mise en oeuvre du contrôle. Il s'agit de :

- l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009
- l'arrêté du 27 avril 2012

1^{er} Arrêté :

Il fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5.

2^{ème} Arrêté :

Il fixe les modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Pour chaque installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, une étude spécifique réalisée par un professionnel devra être jointe au dossier de permis de construire.

Pour chaque installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, une étude spécifique réalisée par un professionnel devra être jointe au dossier de permis de construire.

La commune de Sarrians n'est pas entièrement desservie par un réseau d'assainissement collectif. Par conséquent, plusieurs espaces au sein de la commune sont en assainissement autonome. La commune n'est donc pas propriétaire des installations que chaque particulier doit installer pour traiter ses eaux usées. La collectivité a cependant l'obligation d'assurer le contrôle de ses installations au moment de leur mise en place et tout au long de leur existence.

La commune de SARRIANS possède son propre SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif). La commune a engagé une démarche de transfert de compétence du SPANC au Syndicat Rhône Ventoux.

III. LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Il existe également un réseau public de collecte des eaux pluviales dans le village qui dessert toute l'agglomération ; ces eaux sont ensuite dirigées vers les fossés qui se jettent dans les ruisseaux. Le centre ville de Sarrians et les secteurs à l'ouest du village sont drainés par trois grandes mayres :

- la mayre de Freyssemiane
- le Reynardin
- le canal du Moulin

Les eaux pluviales sont récupérées, comme l'ensemble des eaux de ruissellement de la commune, par la Grande Levade, cours d'eau endigué cheminant dans la plaine au sud du village et qui se rejette en aval dans l'Ouvèze, sur la commune de Bédarrides.

La mayre de Freyssemiane récupère les eaux de ruissellement de la partie Est de Sarrians ainsi que la majeure partie du ruissellement drainé en amont de la voie ferrée par la Mayre de Piécard notamment. La Mayre de Piécard récupère les eaux des coteaux ouest en amont de la voie ferrée. En aval, elle longe le boulevard elle longe le boulevard du Comté d'Orange (fossé à ciel ouvert) puis devient canalisée lors de sa traversée en centre ville pour rejoindre la Mayre de Freyssemiane. En amont de la jonction avec le boulevard Roumanille se situe un ouvrage de décharge vers le Reynardin.

Le Reynardin récupère les eaux de ruissellement de la partie Ouest de Sarrians ainsi que les eaux de surverse de la Mayre de Piécard au droit du boulevard Roumanille. Il est composé d'une canalisation enterrée lors de sa traversée du centre ville puis d'un fossé à ciel ouvert dans la plaine aval.

Le canal du Moulin draine la plaine non urbanisée située à l'Ouest du village .Il constitue également un canal d'alimentation pour l'irrigation du secteur. Dans sa partie aval, il est endigué, si bien qu'il ne reçoit que très peu d'eau de ruissellement des terres voisines.

Le réseau secondaire

Le réseau pluvial du centre ville est composé essentiellement de canalisations enterrées, se rejetant dans les Mayres de Freyssemiane et du Reynardin.

A l'ouest du village, le réseau, nettement moins dense, est constitué essentiellement de fossés de bords de route peu profonds. Le pendage des eaux est globalement orienté Est-Ouest. Les fossés de bords de route se rejettent dans la Mayre de Piécard et le Reynardin.

Les bassins de rétention

Afin de réduire la pointe de débit arrivant en centre ville, six bassins de rétentions sont envisagés ou ont été réalisés en amont du centre ville de Sarrians sur les Mayre de Piécard et de Freyssemiane.

La commune de Sarrians assure en régie directe la gestion du réseau pluvial. Le schéma directeur des eaux pluviales dates de 1999.

IV. LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le service de l'eau est aussi en régie communal, pour l'ensemble des compétences liées au service (Production, Protection du point de prélèvement, traitement, transfert, stockage et distribution).

■ Production et consommation d'eau potable en 2014

La Commune de SARRIANS utilise pour sa production d'eau potable diverses sources d'approvisionnement :

- Forage du Plan – profondeur 20 m - capacité 90 m³/h ;
- Forage de Saint-Jean - profondeur 20 m - capacité 50 m³/h ;
- Forage des Cazès - profondeur 250 m - capacité 54 m³/h (inutilisé actuellement) ;
- Forage des Ecoles - profondeur 158 m - capacité 67 m³/h (inutilisé actuellement) ;

Le réseau d'eau potable d'environ 45,3 km permet d'alimenter l'ensemble de la commune, pour une production moyenne de 363 225 m³/an (moyenne de 2006 à 2013), avec une baisse importante de l'eau prélevée depuis 2009 grâce à la détection et la réparation de fuites sur le réseau.

Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert **4 879 habitants** au 31/12/2015 (4 503 au 31/12/2014).

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 228 abonnés** au 31/12/2015 (2 056 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
SARRIANS					
Total	2 056	2 228	0	2 228	8,4%

La densité linéaire d'abonnés (*nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement*) est de 48,86 abonnés/km au 31/12/2015 (45,39 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (*population desservie rapportée au nombre d'abonnés*) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,19 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de 100,3 m³/abonné au 31/12/2015. (110,3 m³/abonné au 31/12/2014).

■ **Eaux brutes**

Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 292 406 m³ pour l'exercice 2015 (286 683 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Forage du Plan (Sarrians)	Forage	90 m ³ /h	182 738	187 831	2,8%
Forage de Saint Jean	Forage	50m ³ /h	103 945	104 575	0,6%
Total			286 683	292 406	2%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

■ **Eaux traitées**

- Production : 292 406 m³
- Volume mis en distribution : 292 406 m³
- Volume consommé autorisé : 224 879 m³ en 2015 (226 777 m³ en 2014)
- Pertes : 67 527 m³
- Consommations comptabilisées : 224 279m³
- Volume de service : 600m³

L'eau est traitée par une station de chloration gazeuse (forage du Plan) et au château d'eau ainsi qu'une station de traitement aux ultra-violetts (forage Saint Jean).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage du Plan (Sarrians)	182 738	187 831	2,8%	80
Forage de Saint Jean	103 945	104 575	0,6%	80
Total du volume produit	286 683	292 406	2%	80

Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 45.6 kilomètres au 31/12/2015 (45.3 km au 31/12/2013).

■ **Indicateurs de Performance**

Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	19	0	19	0
Paramètres physico-chimiques	23	0	23	0

Les taux de conformités sont de 100% pour les analyses Microbiologie et les paramètres Physico-chimiques en 2014 et en 2015.

Rendement du réseau de distribution :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	79,3 %	76,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	13,75	13,51
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	79,1 %	76,7 %

Indice linéaire des volumes non comptés :

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4.1m³/j/km (3.6 en 2014).

Indice linéaire des pertes en réseau :

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 4.1m³/j/km (3.6 en 2014).

■ **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km		0.2	0,53	0,57	0

Au cours des 5 dernières années, 1,3 km de linéaire de réseau a été renouvelé.
 Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.57%.

■ **Indice d'avancement des protections des ressources en eau**

Pour l'année 2014 et 2015 l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80%.

■ **Branchements en plomb**

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	12	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	12	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	100	100
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

■ **TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS**

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 503	4 879
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,34	1,34
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,3%	76,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,6	4,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,6	4,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,57%	0,57%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0075

Le service incendie

Le réseau incendie est organisé autour de 72 bouches et poteaux à incendie. Une réserve incendie de 400m³ non raccordée au réseau d'eau potable est en place.

La commune est administrativement rattachée au Groupement Comtat Ventoux du SDIS, et notamment au centre de Secours principal de Carpentras. La commune possède un centre de secours sur son territoire.

V. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le service de collecte et d'élimination des déchets est assuré par la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin. C'est donc la CoVe qui met en œuvre le ramassage des déchets (sélectifs, et ordures ménagères), qui gère leur traitement et leur élimination.

La Communauté d'agglomération gère deux types de déchets : les déchets collectés et les déchets portés en déchetterie.

Les différents types de déchets collectés sont :

- Les déchets ménagers ou résiduels : tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et des bureaux, les balayures et résidus divers ;
- Les journaux, revues, magazines, papiers. .
- Les emballages ménagers : bouteilles en plastique, flacons en plastique, bouteilles d'eau, boîtes de conserve en métal, cartons d'emballages et briques alimentaires ;
- Les fermentescibles ou alimentaires compostables : les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, coquilles d'œufs, mouchoirs en papier, fleurs...

Par ailleurs, en vue de permettre un développement durable du territoire de la CoVe, 127 points propreté, 1 composterie et 65 points de collecte de déchets végétaux ont été installés. Ce recyclage repose avant tout sur un apport volontaire, faisant des habitants les garants de la collecte sélective des déchets.